

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL13_01_04_26 du 1^{er} avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment son point n°4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation du système d'aération de la STEP (Station de Traitement des Eaux Polluées), afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement et le respect des exigences techniques et réglementaire.

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération, d'un montant estimatif de 150 000 € sont inscrits au budget annexe assainissement.

DECIDE :

Article 1er :

Une consultation des entreprises est lancée en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du système d'aération de la STEP.

Article 2 :

La procédure de consultation sera engagée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Article 3 :

Le montant des dépenses correspondantes sera imputé au budget annexe assainissement chapitre 21.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette consultation ainsi qu'à la passation du marché correspondant dans les limites des délégations consenties par le conseil municipal.

Article 5 :

La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le **28/05/2026**

ID : 073-217303304-20260528-2026_009-AU



Fait à Yenne, le 28 mai 2026.

François Moiroud,

Maire.

